



Jeudi 25 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Mise en place des mesures de niveau 2, dans le cadre de l'épisode de pollution, vendredi 26 février 2021 à partir de 7h30.

La qualité de l'air est un véritable enjeu de santé publique. Pour réduire le pic de pollution en cours, chaque geste compte. Laissez votre voiture au garage et bénéficiez du Pass air pur de la Sibra à 1€ la journée !

Considérant l'épisode de pollution en cours sur la zone urbaine des pays de Savoie, à la demande de la Préfecture de Haute-Savoie, la Ville d'Annecy activera **le niveau 2** de la circulation différenciée. Ce dispositif concernera le centre-ville (intérieur de la rocade) à partir du vendredi 26 février 2021, 7h30, pour une durée pour le moment indéterminée.

Ainsi, pour circuler à l'intérieur de la zone de circulation différenciée, vous devez impérativement disposer d'un véhicule doté d'une **vignette Crit'Air 0,1, 2 ou 3**. Il en est de même pour accéder à un parking municipal. Le certificat concerne tous les véhicules routiers à moteur : deux roues, trois roues, quatre roues, véhicules particuliers, utilitaires et poids lourds.

- **Les bus à 1€ la journée avec le « Pass air pur »**

Le Grand Annecy a activé pour sa part le dispositif « Pass air pur » dans les transports en commun depuis le 25 février. Vendu à bord des bus Sibra, le Pass air pur est un ticket forfaitaire à 1€, valable toute la journée avec un nombre de déplacements illimité sur toutes les lignes Sibra. Ce dispositif restera en place tant que l'alerte préfectorale à la pollution sera en vigueur.

Une signalisation spécifique sera également mise en place sur les Parcs relais, pour inciter les automobilistes à les utiliser.

- **Je n'ai pas de vignette Crit'Air ?**

Attention ! La Police municipale orientera les véhicules sans vignette Crit'Air ou muni de certificat 4 et 5 vers des parkings situés en dehors du périmètre de la zone de circulation différenciée.

Les personnes pratiquant le covoiturage peuvent circuler à l'intérieur de la zone 30.

- **Où se garer gratuitement hors de la ZCD ?**

Depuis plusieurs jours, des parkings de rabattement GRATUITS sont signalés sur Annecy, légèrement en extérieur de la rocade et donc de la ZCD. Il vous sera ensuite facile de finir votre trajet en bus (1€ le pass journée) ou à pied ou trottinette personnelle, etc.

Vous pouvez par exemple vous garer au parking Coubertin-Parc des Sports (entrée Sud) si vous venez des communes du nord d'Annecy, ou encore au parking de Barral-Valvert si vous venez de l'avenue d'Aix les Bains, ou encore le parking Colmyr si vous venez de la rive Ouest du Lac, ou du Météore si vous venez de la route de Poisy.



- **Comment se procurer une vignette Crit'Air**

Rendez-vous sur le site www.certificat-air.gouv.fr muni de votre carte grise.

La vignette Crit'Air est un dispositif national. Elle coûte 3,62€. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion, et d'envoi. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'Etat.